

Chartres, le / 4 AVR. 2024

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Dans le cadre du projet de territorialisation de la feuille de route « France Numérique Ensemble », une réunion du comité technique s'est tenue le mercredi 20 mars 2024 à 10h30 à la préfecture d'Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Claude JEAY, sous-préfet référent Inclusion numérique, en présence de :

Établissements publics de coopération intercommunale :

M. Alain GUILLOTIN, Directeur général de la Sem Chartres Métropole Innovations Numériques (CM'IN) - Communauté d'agglomération de Chartres Métropole

Mme Anne-Cécile SERRE, Directrice Proximité & Appui aux communes - Pôle Services à la Population - Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Mme Claudie BEAUFILS, Directrice de la médiathèque d'agglomération - Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

M. Julien RANSON, Directeur de l'animation du territoire, Communauté de communes Entre Beauce et Perche

Préfecture :

Mme Adeline MOREL-OBLET, Adjointe à la cheffe du SICPPAT, Cheffe du Pôle de l'Appui territorial, Référente France services - Préfecture

- Il est rappelé que le comité technique conduit les travaux (groupes de travail thématiques) devant aboutir à l'élaboration du diagnostic et du plan d'actions. Il a également pour objectif de promouvoir la démarche auprès de partenaires potentiellement concernés et de travailler sur les besoins en ingénierie technique et financière.
- Le rôle des référents techniques désignés dans chaque EPCI est également rappelé : **recenser et mobiliser les acteurs concernés.**
- Rappel du lien d'inscription à la démarche :

-> <https://inclusion-numerique.anct.gouv.fr/gouvernance>

Les EPCI ne s'étant pas encore inscrits sont invités à le faire.

- Rappel du calendrier des groupes de travail :
 - éducation / jeunesse – le mardi 12 mars à 9h30
 - emploi / insertion – le mardi 26 mars à 9h30
 - inclusion sociale / précarité – le mardi 16 avril à 9h30
 - santé – le jeudi 16 mai à 9h30
 - autonomie / dépendance – le jeudi 23 mai à 9h30

Les référents sont invités à se positionner sur un ou plusieurs groupes, à recenser et mobiliser les acteurs identifiés sur leur territoire et à leur relayer les invitations aux groupes de travail, chaque thématique devant associer toutes les collectivités parties prenantes et les acteurs identifiés.

-> formulaire d'inscription aux groupes de travail thématiques : <https://framaforms.org/formulaire-dinscription-aux-gt-de-la-demarche-fne-1702981090>.

- Afin de préparer les ateliers à intervenir, des rencontres bilatérales avec des acteurs stratégiques ont été programmées :
 - DSDEN - le 23 février,
 - France travail - le 19 mars,
 - ARS - le 7 mai.
- Toute contribution peut également être transmise par mail à l'adresse : pref-sicppat-pat@eure-et-loir.gouv.fr
- Les référents techniques sont invités à faire remonter tout partage d'expériences et de témoignages, par mail à l'adresse : pref-sicppat-pat@eure-et-loir.gouv.fr
- Un ou deux groupe(s) de travail complémentaire(s) pourra(ont) être ajouté(s) pour aborder de manière plus ciblée des problématiques transversales.
- Les contributions seront intégrées dans les supports avant la tenue des groupes de travail pour favoriser l'émulation.

Cartographie des lieux d'inclusion numérique

- Rappel des différents outils cartographiques :
 - > cartographie de l'indice de fragilité numérique : <https://www.fragilite-numerique.fr/> ;
 - > cartographie des lieux d'inclusion numérique : <https://cartographie.societenumerique.gouv.fr/cartographie/regions>.
- Un enjeu fort sur la communication a été soulevé lors des précédents échanges soulignant le besoin d'interconnaissance des acteurs de l'inclusion numérique et l'objectif de mieux renseigner les usagers en leur délivrant une information directe.
- Une réponse à cet enjeu s'appuie sur la cartographie des lieux d'inclusion numérique. Actuellement 137 lieux sont répertoriés sur le département, contre 110 initialement. En déclinant territorialement l'objectif national, fixé à 25 000 lieux de médiation numérique, environ 200 lieux seraient à identifier pour l'Eure-et-Loir. Cet objectif sera à affiner ultérieurement au niveau local.

- Les référents techniques sont invités à diffuser l'information relative à l'existence de la cartographie et à mobiliser les acteurs de leur territoire afin qu'ils identifient leur(s) structure(s) dans l'outil.

-> lien vers le formulaire d'inscription à la cartographie des lieux d'inclusion numérique :

<https://lesbases.anct.gouv.fr/ressources/referencer-mon-service-d-inclusion-numerique-sur-dora>

Nota : pour pouvoir renseigner les informations d'inclusion numérique, il faut être membre de sa structure sur l'outil Dora. Si ce n'est pas le cas, il convient de se connecter à <https://dora.fabrique.social.gouv.fr/> et de formuler une demande.

Calendrier

L'échéance, initialement fixée au mois de juin, pour finaliser la feuille de route, a été reportée au mois d'octobre.

Monsieur le Sous-préfet souhaite néanmoins maintenir la dynamique initiée et établir, a minima, une pré-feuille de route pour l'été.

En conséquence, le comité de pilotage, initialement prévu en avril, est reporté au mois de juin.

Appel à projets inclusion numérique

- Le conseil régional et la préfecture de région organisent un appel à projets pour soutenir des initiatives d'inclusion et de médiation numérique auprès des publics les plus éloignés des outils et des usages du numérique.

Cette démarche s'adresse aux collectivités et leurs groupements, associations, tiers-lieux, sociétés coopératives, établissements publics.

Des projets de nature différentes peuvent être accompagnés dans ce cadre.

Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un financement allant jusqu'à 50 000 euros, pour une durée maximale de 3 ans.

Taux d'intervention : 60 % (ou 80 % en Quartier Politique de la Ville).

L'État et la Région seront attentifs dans la sélection des projets retenus au titre du présent appel à projets à une répartition équilibrée des initiatives sur l'ensemble du territoire régional. L'objectif étant de soutenir a minima un projet par bassin de vie / arrondissement.

Les porteurs de projet peuvent soumettre leur candidature jusqu'au 30/04/2024, en remplissant le formulaire dédié :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap2024cvi-inclusion-et-mediation-numerique>

La réunion a permis de préciser les points suivants :

- possibilité de cofinancer des projets ;
- taux d'intervention à 80 % appliqué aux entités possédant leur siège social en Quartier Politique de la Ville.

La sélection favorisera des projets portant sur un bassin de vie, sur une durée de 3 ans et faisant intervenir un consortium d'acteurs. Les projets doivent s'inscrire dans la logique de la feuille de route France Numérique Ensemble.

Les résultats seront communiqués avant le 30/06/2024.

- Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un appui technique pour constituer leur dossier en contactant le chargé de mission Médiation numérique et coordinateur régional du Hub-Lo, M. Mourad BENACEUR, : mourad.bennaceur@recia.fr

Ingénierie

- Pour appuyer le travail en cours, une remontée de besoins en ingénierie, en vue de la réalisation d'une prestation complète d'accompagnement pour l'élaboration de la feuille de route et sa mise en œuvre, a été faite fin janvier.

Dans ce cadre, une enveloppe départementale indexée sur 5 critères, que sont : le taux de chômage, le taux de pauvreté, la part des habitants peu ou pas diplômés, la démographie, et la part des +65 ans, a été déterminée. Ainsi, le département est éligible à recevoir 42 500 euros de subvention pour élaborer ou mettre en œuvre la feuille de route départementale.

Pour des raisons juridiques, ces fonds ne peuvent être déconcentrés aux préfetures. Des conventions avec des collectivités ou structures membres de la gouvernance qui seront les destinataires des fonds seront établies par l'équipe Société Numérique de l'ANCT.

Les modalités précises de conventionnement et de versement des fonds seront précisées ultérieurement.

Dans l'attente, il convient de préciser les projets/besoins vers lesquels ces fonds seront fléchés.

D'autres remontées de besoins pourront être formulées ultérieurement.

Méthodologie des groupes de travail thématiques

- Une méthodologie pour l'animation des groupes de travail thématiques est proposée en identifiant, dans un premier temps, ce qui est positif et qui fonctionne bien, puis, ce qui freine et qui pourrait être amélioré. L'objectif poursuivi est, pour chaque constat dressé, de faire émerger une proposition.
- Sur la **thématique éducation/jeunesse**, une séquence de travail s'est tenue en comité technique pour valider la méthodologie, un échange bilatéral est intervenu avec la DSDEN et un atelier s'est déroulé avec les acteurs du territoire.

Il ressort des échanges les points principaux suivants :

- le besoin d'identifier précisément le niveau d'équipements informatiques des établissements scolaires ;
- le besoin d'identifier précisément le niveau de formation numérique des professionnels ;
- le besoin de centraliser, organiser et actualiser les ressources ;
- le besoin de créer des supports pédagogiques et de disposer de repères clés ;
- la complémentarité des acteurs (intervention en et hors temps scolaire) avec un besoin de coordonner les actions par l'élaboration de projets de territoires ;
- la nécessité d'accompagner financièrement les plus petites collectivités dans l'achat et l'entretien d'équipements informatiques ;
- la nécessité de permettre l'intervention d'acteurs extérieur dans les établissements scolaires (en et hors temps scolaire).

La DSDEN va interroger les établissements scolaires sur leur niveau d'outillage numérique.

La synthèse des échanges figure en annexe.

La communauté de communes du Pays de Dreux indique que des projets de territoire se mettent en place sur certaines thématiques, la culture par exemple.

La communauté de communes Entre Beauce et Perche indique qu'elle ne détient pas la compétence numérique. En revanche, elle gère la médiathèque d'Illiers-Combray et projette d'y créer un espace de médiation et d'inclusion (EMI) qui sera mis à la disposition des écoles. Quelques formations numériques y seront proposées.

- Sur la **thématique emploi/insertion**, un échange avec France Travail a permis de dresser un premier état des lieux des actions menées à destination des demandeurs d'emploi et des professionnels.

Une synthèse des échanges est présentée aux EPCI présents qui identifient :

- une problématique de mobilité qui peut constituer un frein supplémentaire à la fracture numérique ;
- la nécessité de renforcer la formation des médiateurs dans l'accompagnement aux démarches ;
- l'abandon des territoires par les opérateurs et la nécessité de disposer de lieux ressources en proximité permettant d'accueillir une pluralité d'acteurs afin de proposer une offre de services globale aux usagers ;
- le besoin d'accompagner les entreprises et les artisans dans la digitalisation ;
- la nécessité d'accompagner les professionnels dans leurs besoins de recrutement.

La synthèse consolidée des échanges figure en annexe.

- Le prochain comité technique se tiendra le 4 avril à 14h30 en préfecture (salle André Malraux).
La définition des premières orientations de la feuille de route sera notamment évoquée.

Le Sous-préfet,



Claude JEAY

